



## AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros:

**1675-328** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** »;

**1675-329** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** »;

Et lors d'une séance ordinaire tenue le 10 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros:

**1675-331** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** »;

**1675-332** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** »;

**1675-333** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** ».

Le règlement **1675-328** a pour objet de modifier, pour une aire de stationnement de 200 à 299 cases, le nombre minimal de cases de stationnement, pour véhicules utilisés par la personne ayant une incapacité physique, à 3 au lieu de 4.

Le règlement **1675-329** a pour objet de modifier les limites de la zone 4-P-21 à même les limites des zones 4-H-02 et 4-H-20.

Le règlement **1675-331** a pour objet de modifier, pour l'établissement de vente aux détails, le nombre minimal de cases de stationnement requis.

Le règlement **1675-332** a pour objet de modifier le pourcentage de la superficie maximale de plancher d'un logement intergénération dans une habitation.

Et le règlement **1675-333** a pour objet de modifier les dispositions relatives aux ratios des cases de stationnement applicables aux usages résidentiels.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et sont en vigueur depuis le 25 août 2020, date du certificat de conformité du directeur général de la MRC de Deux-Montagnes.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / règlements d'urbanisme et carte de zonage.

Fait à Saint-Eustache, ce 31<sup>e</sup> jour d'août 2020.

La greffière,  
Isabelle Boileau